



Combien de personnes accueillies dans les établissements et structures de l'ADAPEI-AM ?

Territoire Riviera Nice Menton

Structures	Personnes accueillies
FH Menton	19/39
FDV La Madeleine	18/18
FH La Madeleine	12/42
FH Torrini	16/22
FE Nice	24/31
SAVS Nice	14/15
FE Menton	10/10
SAVS Menton	15/15 + 2 stagiaires
MAS des Fontaines	54/55
MAS de Canta Galet	45/48

Territoire Ouest Azur

Structures	Personnes accueillies
FH La Siagne	17/38
FH Epanouir	14/32
FE TOA	51/56
SAVS TOA	33/35
FDV Darty	19/23
FH Darty	11/13
FDV Le Roc	21/27
FH Le Roc	18/25
FDV Les Palmiers	19/19
FAM Les Palmiers	19/24
FAM Les Loubonnières	4/4
FV Malbosc	79/91
SESSAD	28/28
SESSAD socio pro	12/12





**Info Santé : 0 cas confirmé
au COVID-19 (salariés ou résidents)**

Les news du réseau

L'interview de Luc Gateau



Quelles est votre principale préoccupation actuelle ?

Luc Gateau : Le Mouvement Unapei, en ce moment, agit sans relâche pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap intellectuel, cognitif ou de polyhandicap, afin de garantir la continuité de leurs accompagnements et de leurs soins, et de prendre toutes les mesures pour empêcher l'épidémie de se propager.

Quelle situation pour les professionnels du médicosocial ?

Luc Gateau : La situation est actuellement très difficile. Notre système médicosocial est sous pression. Les professionnels sont pleinement mobilisés, sans reconnaissance et avec insuffisamment de matériel. Ils agissent auprès

des familles et de leurs proche en situation de handicap, à domicile ou dans les établissements gérés par nos associations, dans des conditions inacceptables.

Quelles actions prioritaires engagez-vous ?

Luc Gateau : Notre priorité immédiate est que, dans cette crise, qui nous a vu nous réorganiser dans l'urgence, les personnes handicapées bénéficient de soins et d'accompagnements sans discontinuité. Pour ce faire, les professionnels et les bénévoles doivent pouvoir intervenir avec le moins de risques possibles, pour les personnes et pour eux. Aujourd'hui, ils manquent de tout. Ils ont besoin de matériel de protection.

Mais ils ne sont pas considérés comme prioritaires alors qu'ils s'occupent de personnes vulnérables, qui ont besoin d'eux. Ils agissent, pour leur permettre de continuer à vivre le mieux possible, en confinement, et freiner la propagation du virus. Leur non reconnaissance est inquiétante.

Cette crise a des conséquences sociales et économiques importantes qui percutent les vies des personnes en situation de handicap et celles de leurs familles. Les personnes handicapées ont



les plus grandes difficultés à avoir accès aux accompagnements et aux soins, et les majeurs protégés aux biens fondamentaux. Les familles sont isolées et s'épuisent. Sans compter les familles monoparentales qui se fragilisent davantage économiquement.

Nous voyons également poindre des dérives barbares, insidieuses et insupportables, qui laissent à penser que les personnes en situation de handicap ne méritent pas d'être soignées ou sauvées.

Que faut-il faire ?

Luc Gateau : Nous avons alerté dès la semaine dernière les pouvoirs publics et les médias. La société ne peut abandonner ainsi les personnes handicapées et leurs familles. C'est absolument scandaleux.

L'approvisionnement en matériel de protection est également clé. Nous manquons cruellement de masques, de lunettes, de sur blouses, de gants, de gel hydro alcoolique, sans parler des tests et des autres équipements importants comme les concentrateurs d'oxygène.

Nous avons décidé de ne pas uniquement compter sur les dotations de l'Etat, qui tardent et sont insuffisantes et trouver des solutions, en sollicitant des centres d'approvisionnement, y compris à l'étranger. Nous savons que ce problème de manque de matériel ne s'arrêtera pas demain. Nous avons d'ailleurs lancé, la semaine dernière, un appel au don pour pouvoir financer des actions très concrètes sur les territoires et acheter du matériel.

👉 Dans un communiqué publié sur son site Internet, l'Unapei déplore que « sur les territoires les plus touchés par le virus, il est désormais difficile de trouver une place à l'hôpital pour une personne en situation de handicap en détresse respiratoire. Pour le SAMU, le niveau d'autonomie et de dépendance devient un critère d'admission ou non à l'hôpital. Les équipes hospitalières de soins palliatifs n'interviennent également plus dans les établissements. L'Unapei dénonce depuis des jours ce scandale et réclame des actions immédiates au plus haut niveau de l'Etat. Elle demande que des instructions nationales soient données pour des soins sans discrimination pour les personnes atteintes par le virus, un renforcement des équipes de soins palliatifs dans les établissements et services médico-sociaux et du matériel adéquat. Les équipes des associations du mouvement Unapei sont solidairement unies et mobilisées. Mais elles ont besoin d'aide et de soutien. »



Les actions annoncées par le gouvernement pour garantir l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, ont annoncé vendredi 4 avril dans un communiqué de presse la mise en place de nouvelles actions pour soutenir les établissements et services médico-sociaux dans la gestion sanitaire de la crise, pour garantir l'accès aux soins des personnes handicapées et prévenir l'épuisement des aidants.

Cinq principes d'action sont retenus en complément des mesures déjà mises en œuvre :

1. Mettre en place un suivi renforcé et en temps réel de l'évolution de l'épidémie dans le secteur du handicap. Le portail de signalement des cas de COVID-19 et des décès dans les ESMS, mis en service le 28 mars, permettra notamment d'évaluer de façon très réactive les besoins de renfort dans le secteur médico-social et les capacités hospitalières à mobiliser.
2. Renforcer les mesures de prévention au sein des établissements accompagnant des personnes en situation de handicap. La réalisation des tests PCR sera facilitée au sein des établissements.
3. Ne pas laisser les établissements et services seuls pour prendre en charge les cas Covid19. Les établissements pourront s'appuyer sur la cartographie des ressources sanitaires disponibles réalisée par les ARS.
4. Anticiper et organiser une prise en charge à l'hôpital lorsque cela s'avère nécessaire.
5. Renforcer la continuité de l'accompagnement médico-social pendant la durée de l'épidémie, et apporter la plus grande vigilance à l'identification des besoins de répit des aidants exposés à un risque d'épuisement physique et psychique, ainsi qu'aux besoins de soutien des personnes isolées.

👉 Consultez le communiqué de presse complet sur notre site Internet www.adapeiam.fr



La ville de Nice accompagne les personnes en situation de handicap pendant le confinement



La ville de Nice accompagne les personnes en situation de handicap pendant le confinement. Pour faire face à la crise du Covid-19, une plateforme téléphonique et une application dédiée ont été lancées à Nice pour informer sur la situation sanitaire, aider, et écouter les personnes en situation de handicap ou vulnérables.

Une plateforme téléphonique est opérationnelle, c'est le **04 97 13 56 00**. Au bout du fil, des médecins et des professionnels de santé (infirmières, psychologues, etc...) se relaient pour

apporter un maximum d'informations sur la situation sanitaire, les consignes de confinement, répondre aux questions.

Une application est aussi à disposition des personnes sourdes ou malentendantes. Elle propose une visio-interprétation en langue des signes française ou de la transcription instantanée de la parole.

Il suffit de télécharger **l'application ElioZ** sur Smartphone, Android et IOS. Une fois celle-ci téléchargée, rendez-vous sur le site Nice.fr et cliquer sur mise en relation avec un traducteur, il fera le lien avec un téléopérateur de la plateforme téléphonique. Celle-ci est accessible pour les personnes sourdes et malentendantes de 9h à 17h30.

Retrouvez l'intégralité des informations liées au Covid-19 sur notre site www.adapeiam.fr

Siège social
Nice La Plaine 1, Bât. B2
Avenue Emmanuel Pontrémoli
06204 NICE cedex 3
Tél. : 04 93 72 76 70
www.adapeiam.fr



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades